



Assemblée générale

Distr. générale
19 septembre 2001
Français
Original: anglais

**Cinquante-sixième session
Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

**Lettre datée du 19 septembre 2001, adressée au Président
de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)
par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des décisions prises par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa cinquante-sixième session au sujet du renvoi de questions à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

J'appelle votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant à la section II du rapport du Bureau (A/56/250). Ces recommandations ont été approuvées par l'Assemblée générale, toujours à sa 3e séance plénière.

J'aimerais également appeler votre attention sur les paragraphes des sections III et IV du rapport concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'apprécierais vivement votre coopération à cet égard.

(Signé) **Han Seung-soo**



Annexe

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Effets des rayonnements ionisants (point 85).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 86).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 87).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 88).
5. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 89).
6. Questions relatives à l'information (point 90).
7. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 91).
8. Activités économiques et autres, préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 92).
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 93).
10. Rapport du Conseil économique et social [chap. VII (sect. D)] (point 12).
11. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 94).
12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18).

[L'Assemblée a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/56/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon à pouvoir examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.]

13. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 45).

[L'Assemblée a décidé que ce point devrait être examiné directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.]